



Mai dur que lei dur

Arrêté du Maire

Arrête permission de voirie portant autorisation de travaux et de circulation TEMPORAIRE pour empiètement sur la chaussée.

Le Maire de la Roque-en-Provence

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général de la propriété publique,

Vu le règlement départemental de voirie, approuvé par délibération n°9 du Conseil général des Alpes-Maritimes du 26 juin 2014, et son arrêté d'application du 21 Juillet 2014.

Vu le code de la route et notamment l'article n° R411-8,

Vu l'état des lieux,

Vu la demande en date du 06/05/2024 par laquelle la CASA-Assainissement demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public,

Considérant, que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engin de chantier sur une partie de la chaussée,

Arrête :

Article n°1- Dans le cadre des travaux qui auront lieu sur la Commune de la Roque-en-Provence.

- Reprise d'un branchement d'eaux usées avec création d'un regard.
- Travaux réaliser su la D1 en agglomération entre le 11 Rue Fortuné Raybaud-06910 La Roque-en-Provence et le 17 Rue Fortuné Raybaud 06910 La Roque-en-Provence
- Des empiètements sur la chaussée seront effectué du Lundi 03 Juin 2024 au Vendredi 14 Juin 2024 de 08h00 à 17h00.

Article n°2- Les véhicules circulant à l'approche et sur les zones de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restriction suivantes ;

- Limitation de la vitesse à 30km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

La circulation se fera sur voie unique, par sens alterné réglé par pilotage manuel ou par feux tricolores mobiles de signalisation temporaire

Article n°3- La signalisation des panneaux ou piquets mobiles, et toutes mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux en accord avec les services communaux,

Article n°4-

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Roquesteron**
- Agence Routière départementale Préalpes-Ouest**
- Le bénéficiaire pour attribution**

**Fait à La Roque-en-Provence.
Le Jeudi 24 Mai 2024
Monsieur ARGENTI Alexis**

